

ARRETE ARS/2015/N°199

Portant fixation du cahier des charges relatif à l'organisation de la permanence des soins dentaires en Martinique

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTE MARTINIQUE

- VU le code de la sécurité sociale, notamment les articles L.162-1-7, L.162-14-1 et L.322-3,
- VU Le code de la santé publique et notamment les articles L.1434-7, L.1435-8, R.4127-245 et R.6315-7 à R.6315-9,
- VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,
- VU l'avenant 2 à la convention nationale organisant les rapports entre les chirurgiens dentistes libéraux et l'assurance maladie, conclu le 16 avril 2012 et publié au journal officiel du 31 juillet 2012,
- VU le décret du 01 avril 2010 portant nomination de Mr Christian URSULET, en qualité de directeur de l'Agence Régionale de Santé de Martinique,
- VU le décret de la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes n°2015-75 du 27 janvier 2015 relatif à l'organisation de la permanence des soins des chirurgiens dentistes en ville,
- VU l'avis favorable rendu par le conseil départemental de l'ordre des chirurgiens-dentistes de Martinique en date du 29 octobre 2015,
- VU l'avis favorable émis par le comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires (CODAMUPS-TS) en date du 29 octobre 2015,

ARRETE

ARTICLE 1^{er}. - Le cahier des charges régional portant organisation de la permanence des soins dentaires en Martinique est fixé conformément à l'annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2. - Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Fort de France dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3. - Le directeur général de l'Agence Régionale de Santé Martinique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Martinique.

Fait à Fort de France, le 07 décembre 2015

Le Directeur Général
de L'Agence Régionale de Santé
de la Martinique

Christian URSULET